

Angoulême : Karim Bouthicha règle ses comptes à coups de tessons de bouteille...

écrit par Maxime | 24 février 2017

[Encore](#) un tesson de bouteille, mais « la Charente libre » donne le nom complet de l'agresseur et donne des détails. Enfin un média qui semble avoir un peu échappé à la politique du « faut pas l'dire »...

Note de Christine Tassin

Même si le journaliste laisse entendre que c'est pas de chance pour le pauvre Karim « rangé » depuis 2013, qui était jugé pour la neuvième fois... De là à traduire qu'il ne s'est pas fait prendre depuis 2013... Mais je suis sans doute mauvaise langue !

C'était lundi dernier, rue de la Tour d'Auvergne à Angoulême. Karim Bouthicha, 29 ans, vient réclamer une dette impayée de 1.000€ depuis 2013 auprès d'un ancien ami. Le frère de cet ami s'en mêle et s'énerve. La tension monte.

Selon l'agresseur, son vis-à-vis est armé. Lui prend un tesson d'une bouteille de verre au pied de l'immeuble et agresse l'homme de 37 ans. Résultat: une balafre de sept centimètres de long causant 13 points de suture et un arrêt de travail de deux jours. Au cours de la garde-à-vue, Karim Bouthicha avoue dès le départ être l'agresseur. Il dira cependant au début avoir attaqué la victime avec un trousseau de clés, au lieu d'un tesson de verre.

L'agresseur angoumoisien, au casier judiciaire déjà bien entamé, était jugé ce jeudi au tribunal d'Angoulême pour la neuvième fois. La présidente a cherché à connaître l'origine de cette dette, soupçonnant un trafic de stupéfiants impayé. Le prévenu a juré ne plus consommer de drogues depuis plusieurs années.

Reconnu coupable de violence pour usage et menace avec arme, il a écopé d'une peine de 18 mois d'emprisonnement dont 6 mois assortis d'un sursis de mise à l'épreuve de deux ans. Un coup dur pour le jeune homme qui s'était rangé depuis 2013.

<http://www.charentelibre.fr/2017/02/23/angouleme-il-l-agresse-avec-un-tesson-de-bout>

[eille-pour-une-dette-un-an-ferme,3087030.php](#)